



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR

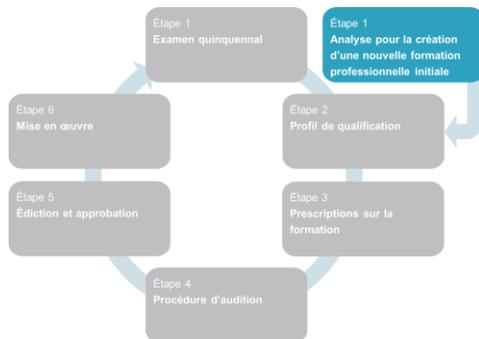
**Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI**

Développement des professions Développement des professions

20.02.2017

Aide à la planification – Etape 1

Nouvelle formation professionnelle initiale



L'analyse pour la création d'une nouvelle formation professionnelle initiale constitue l'étape 1 du processus de développement des professions dans le cas d'une nouvelle profession (cf. *Manuel relatif au processus de développement des professions*, chap. 3.1). Il s'agit notamment de définir l'organe responsable de la nouvelle formation, d'analyser les besoins du marché du travail et de préciser le positionnement de cette nouvelle formation. L'organe responsable organise ensuite une séance de planification avec le SEFRI et les cantons, puis dépose une demande de ticket provisoire en vue de l'élaboration des prescriptions sur la formation.

Tâches	Compétences				Durée (valeurs indicatives)
	Organe responsable	Cantons	SEFRI	Groupe de pilotage	
Analyse pour la création d'une nouvelle formation professionnelle initiale (analyse du profil de la profession, des besoins du marché du travail, du potentiel de développement, etc.)	x				6 à 9 mois
Séance de planification réunissant l'organe potentiellement responsable, la Confédération et les cantons	x	x	x		
Mise sur pied de la planification du projet Mise sur pied de l'organisation du projet avec informations sur la direction du projet et le groupe de pilotage (représentants des partenaires de la formation professionnelle, des régions linguistiques et des lieux de formation)	x				2 à 4 mois
Dépôt de la demande de ticket provisoire	x				1 mois
Octroi du ticket provisoire			x		1 mois